Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900641-20251209-2025120909-DE

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE
GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69
mairie-goulven@orange.fr

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 9
votants : 11
Quorum : 6

Date de convocation :
04/12/2025.

Date de publication et
d'affichage :
… décembre 2025

Délibération
N° 2025.12.09-09

OBJET :

Enfouissement des réseaux Lezarmor

DÉLIBÉRATION N°9 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de GOULVEN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ILIOU, Maire.

Date de convocation : 04 décembre 2025.

Présents : Mesdames Marie-Claire ACQUITTER, Anne-Marie DESTOUR, Léa MAZET, Messieurs Christophe BODENNEC, Régis FEGAR, Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Sylvain LEFEVRE, Noël OLLIVIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Vincent DENISE ayant donné pouvoir à Régis FEGAR, Hélène DALBESIO-LE GUERN ayant donné pouvoir à Sylvain LEFEVRE.

Membres en exercice : 11 - Membres présents : 9 - Votants : 11 - Quorum : 6.

Secrétaire de séance : Marie-Claire ACQUITTER.

Délibération 2025.12.09.09 : Enfouissement des Réseaux Lezarmor

Un poteau a été abîmé sur la route de Lezarmor, un rendez-vous a été pris avec le SDEF et la GTIE pour étudier la possibilité d'enfouir les réseaux EDF à Lezarmor.

Le SDEF fait une proposition pour enfouir le réseau TELECOM en même temps qu'EDF avec un reste à charge pour la commune d'un montant compris entre 20 000€ et 25 000€. En cas d'approbation de ce projet par le conseil municipal, les travaux pourraient commencer vers le mois d'avril 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le projet d'enfouissement des réseaux au niveau du lieu-dit Lezarmor,
- MANDATE M. le Maire pour demander une subvention ou aide pour réaliser ce projet.
- AUTORISE le Maire pour signer tout document en rapport avec la présente délibération.

VOTE : 11 POUR.

Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

MAIRIE DE GOULVEN 29

Marie-Claire ACQUITTER
Secrétaire de séance

Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES – 3, contour Motte 35000 RENNES – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.